

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1375

présenté par

Mme Tolmont, Mme Martine Faure, Mme Martinel, Mme Sandrine Doucet et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 51

Après l'alinéa 18, insérer l'alinéa suivant :

« 5° *bis* Elles dispensent une formation d'information à l'orientation. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est question dans cet amendement de compléter et de préciser le contenu de la formation dispensée aux étudiants se destinant aux métiers du professorat sur la question de l'orientation.

La connaissance des métiers, des acteurs de l'orientation et des filières professionnelles est indispensable à la délivrance d'une information lisible, plurielle et précise en matière d'orientation à destination des élèves et de leurs familles. C'est par la formation des enseignants à l'orientation qu'une vraie information sur le sujet pourra être apportée aux élèves et aux familles, permettant de les accompagner vers une orientation choisie, réfléchie, construite, assumée, au détriment de l'orientation subie, héritée d'une information mal délivrée, mal maîtrisée, et donnant lieu à des décrochages scolaires dans la plupart des cas.